

# Flux...

## de paroles



### Le bulletin mensuel de la logomachie

Volume 3, numéro 4 — Juin 2007

**L'avocat s'est objecté à la décision du juge de la cour Supérieure qui a renversé celle de la cour Provinciale. Cette décision référait à la gravité du crime posé par le détenu. Ainsi, par ordre de la cour, il devra retourner en cellule.**

**La pensée que  
l'on couche sur  
papier est  
l'essence même  
de la  
communication.**

**Une bonne  
structure est  
capitale pour la  
compréhension.**

#### Phrase corrigée :

*L'avocat s'est opposé à la décision du juge de la Cour supérieure qui a cassé celle de la Cour provinciale. Cette décision reposait sur la gravité du crime perpétré par le détenu. Ainsi, par autorité de justice, il devra retourner en cellule.*

**1. S'est objecté :** Impropiété, faute grammaticale et anglicisme. « Objecter » est un verbe transitif qui signifie « réfuter une opinion ou une affirmation à l'aide d'un argument contraire » ou « donner pour raison afin de repousser un projet, une demande, prétexter » et nécessite un complément direct. Aussi **ce verbe ne s'emploie pas à la forme pronominale**. C'est sous l'influence de l'anglais *to object* que **s'objecter** est couramment employé de façon erronée au Québec. Des verbes comme s'opposer à, être contre, se prononcer ou s'élever contre, ou encore protester peuvent être substitués à « s'objecter » selon le contexte.

Emplois corrects : *Il refusa mon projet, objectant que les risques d'échec étaient trop importants. Elle objecta un malaise pour ne pas se présenter à l'examen.*

**2. cour Supérieur et cour Provinciale :** Lorsque « cour » et « tribunal » constituent la dénomination d'un organisme judiciaire ou d'un tribunal administratif, ces mots prennent une majuscule et les adjectifs qui suivent n'en prennent pas. Si cour ou tribunal est précédé d'un adjectif dans ce même contexte, cet adjectif prend lui aussi une majuscule : Haute Cour de justice de France.

**3. A renversé :** Anglicisme. On peut renverser un gouvernement, mais on bloque, diffère, ajourne, infléchit, etc., une décision ou un jugement.

**4. Référait :** Anglicisme, calque de « to refer to » et faute sémantique. « Référer à » signifie : avoir pour référent. Exemples : « Centaure » *réfère à un être mythique*. *Le nom commun réfère à une classe d'items*.

**5. Posés :** Impropiété et faute sémantique. On peut commettre, faire, préméditer, machiner, planifier, ourdir, etc., un crime, mais on ne peut le poser.

**6. Par ordre de la cour :** Calque de l'anglais « by order of the Court ».



## Écritout